



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU JEUDI 28 MARS 2024 A 14H00

Le jeudi vingt-huit mars deux-mil vingt-quatre, quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance extraordinaire sous la Présidence de Monsieur Christophe Rouillon, Présidente du CCAS.

Etaient présents : Christophe ROUILLON ; Arlette BOUVIER ; Michel DUCHATELET ; Françoise NARBONNE ; Dominique LE ROUX ; Joran PERRIERE ; Francine PHILIPPET ; Claude POIRIER et Jean-Louis FRESNEAU, membres.

Absents : Alain PECATTE ; Cyrille FROGER ; Nelly HOUEIX, membres.

Absents excusés : Catherine BABILLOT, Vice-présidente ; Béatrice GRINDA et Marie-Claire LE GOFF, membres.

Procurations : Néant.

Secrétaire de séance : Arlette BOUVIER.

Convocation : 22/03/24 **Membres en exercice** : 15 **Présents** : 09 **Votants** : 09 **Quorum** : 09/15

RAPPORT N°2024-035 : CCAS DE COULAINES : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 (ROB)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nom	Prénom	Pour	Contre	Abstention
ROUILLON	Christophe	X		
BABILLOT	Catherine	Absente excusée		
BOUVIER	Arlette	X		
DUCHATELET	Michel	X		
NARBONNE	Françoise	X		
GRINDA	Béatrice	Absente excusée		
LE ROUX	Dominique	X		
PÉCATTE	Alain	Absent		
PERRIERE	Joran	X		
FROGER	Cyrille	Absent		
HOUEIX	Nelly	Absente		
LE GOFF	Marie-Claire	Absente excusée		
PHILIPPET	Francine	X		
POIRIER	Claude	X		
FRESNEAU	Jean-Louis	X		

RAPPORT N°2024-035 : CCAS DE COULAINES : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 (ROB)

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ordonne la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) pour les C.C.A.S. de communes de plus de 3 500 habitants.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi-n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB sous la forme d'un rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.).

Le Conseil d'administration du CCAS, prend part au débat sur les orientations budgétaires du CCAS pour l'année 2024.

Le budget du Centre communal d'action sociale se compose de :

- un budget principal : l'action sociale (aide sociale + familles aidées) et l'épicerie sociale ; cet ensemble sera désormais regroupé sous le terme de « Direction des solidarités » et le Service d'aide à domicile (SAAD)
- 2 budgets annexes
 - Résidence pour personnes âgées RPA Le Plessis
 - l'EHPAD Les trois vallées

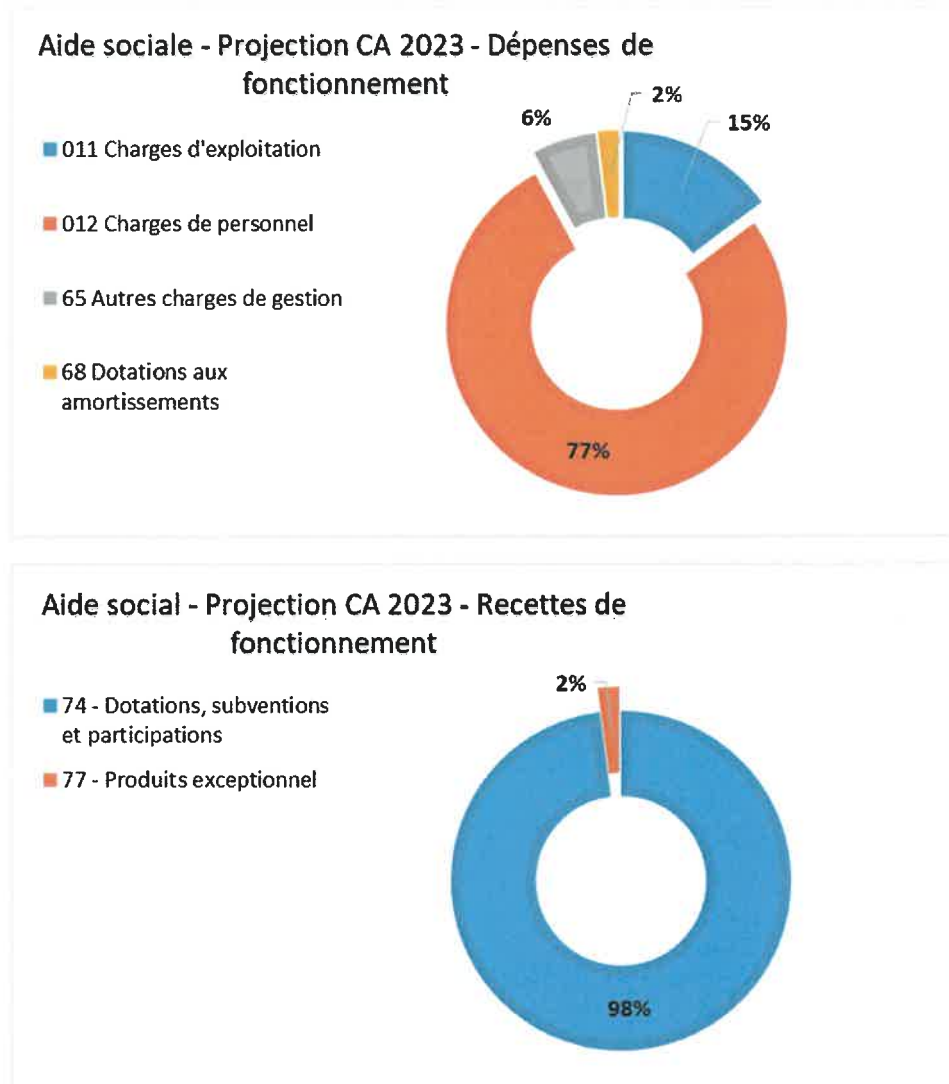
Table des matières

I.	Budget principal.....	3
A.	Aide sociale	3
B.	Aides aux familles	5
C.	Epicerie solidaire.....	10
D.	Aide-ménagère	12
II.	Résidence Autonomie Le Plessis.....	16
III.	L’EHPAD (EPRD et EERD réalisé par la société KPMG).....	20
A.	Analyse budgétaire et financière.....	22

I. Budget principal

A. Aide sociale, personnel et frais courants

LA STRUCTURE DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses de fonctionnement se composent des dépenses courantes (chapitre 011-charges d'exploitation), des charges de personnel (chapitre 12), des droits d'utilisation (chapitre 65) et des dotations aux amortissements (chapitre 68).

Les recettes de fonctionnement se composent principalement de la subvention versée par la ville à 72% (chapitre 74-Dotations, subventions et participations) pour la projection du CA 2023.

Budget 2023 : 173 630.29€ - Prévion 2024 : 219 494.92€ soit : **+26,42%** par le préfet : 28/03/2024

AIDE SOCIALE						
	CA 2022	BP 2023 VOTE	Projection CA 2023	BP 2024 Prévisionnel	Variation en € de BP à BP	Variation en % de BP à BP
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	172 105,64	173 630,29	192 035,45	219 494,92	45 864,63 €	26,42%
011 Charges d'exploitation	21 593,98	21 941,00	28 658,61	26 105,00	4 164,00 €	18,98%
012 Charges de personnel	144 357,55	143 333,48	148 257,78	175 321,00	31 987,52 €	22,32%
65 Autres charges de gestion	3 618,15	4 740,00	11 503,25	8 550,00	3 810,00 €	80,38%
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	- €	
68 Dotations aux amortissements	2 535,96	3 615,81	3 615,81	9 518,92	5 903,11 €	163,26%
AIDE SOCIALE						
	CA 2022	BP 2023 VOTE	Projection CA 2023	BP 2024 Prévisionnel	Variation en € de BP à BP	Variation en % de BP à BP
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	172 105,64	173 630,29	194 550,45	219 494,92	45 864,63 €	26,42%
6419 - Atténuations de charges	700,00	0,00	0,00	0,00	- €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	378,00	0,00	162,00	0,00	- €	
74 - Dotations, subventions et participations	171 025,13	173 630,29	190 586,89	219 494,92	45 864,63 €	26,42%
75 - Produits divers de gestion	2,51	0,00	2,90	0,00	- €	
77 - Produits exceptionnel	0,00	0,00	3 798,66	0,00	- €	

Le budget en charges d'exploitation subit une augmentation liée notamment aux frais d'assistance de recrutement du responsable actions sociales (+800), aux publications de marchés publics (+1 200€) et au repas des séniors (+ 2000€).

La subvention au GEEM concernant le personnel du CCAS financé par le passé directement par la commune vient augmenter le chapitre 65.

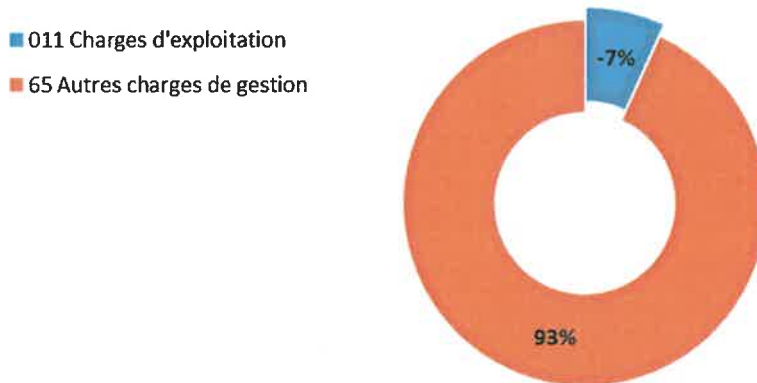
Les dotations aux amortissements ont un accroissement de 5 900€ suite à l'acquisition d'un logiciel d'accompagnement à la réalisation et le suivi du budget du personnel du CCAS et de l'achat de mobilier de bureau.

Concernant les charges de personnel, une augmentation de 32 000€ est constatée en raison de la création d'un poste à 60% d'assistante administrative et des remplacements dus aux arrêts sur l'épicerie sociale.

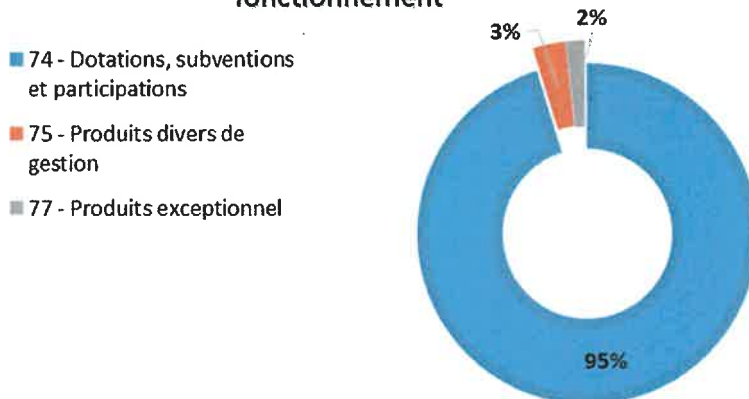
B. Aides aux familles

LA STRUCTURE DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aide aux familles - Projection CA 2023 - Dépenses de fonctionnement



Aide aux familles - Projection CA 2023 - Recettes de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement se composent des dépenses courantes (chapitre 011-charges d'exploitation) et des différentes aides aux familles (chapitre 65).

Les recettes de fonctionnement se composent de la subvention versée par la ville (chapitre 74-Dotations, subventions et participations) pour la projection du CA 2023.

Budget 2023 : 32 875€ - Prévion 2024 : 29 800€ soit : -9,35%

FAMILLES AIDEES						
	CA 2022	BP 2023 VOTE	Projection CA 2023	BP 2024 Prévisionnel	Variation en € de BP à BP	Variation en % de BP à BP
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 423,37	32 875,00	22 594,58	29 800,00	- 3 075,00€	-9,35%
011 Charges d'exploitation	3 073,29	3 075,00	-1 794,56	0,00	- 3 075,00€	-100,00%
012 Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	- €	0,00%
65 Autres charges de gestion	13 350,08	29 800,00	24 389,14	29 800,00	- €	0,00%
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	- €	0,00%
68 Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00	- €	0,00%
FAMILLES AIDEES						
	CA 2022	BP 2023 VOTE	Projection CA 2023	BP 2024 Prévisionnel	Variation en € de BP à BP	Variation en % de BP à BP
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16 423,37	32 875,00	20 079,58	29 800,00	- 3 075,00€	-9,35%
6419 - Atténuations de charges	0,00			0,00	- €	0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00			0,00	- €	0,00%
74 - Dotations, subventions et participations	16 423,37	32 875,00	19 120,18	29 800,00	- 3 075,00€	-9,35%
75 - Produits divers de gestion	0,00		625,00	0,00	- €	0,00%
77 - Produits exceptionnel			334,40	0,00	- €	0,00%

Les colis alimentaires sont dorénavant gérés par l'épicerie solidaire d'où une diminution des charges d'exploitation.

Certaines formes d'aides ont été mises en place pour répondre aux difficultés engendrées par un contexte économique difficile. Le C.C.A.S. fixe les modalités d'attributions des aides par délibérations, pour que l'intervention soit effective dès le dépôt de la demande, d'autres sont soumises à la décision des membres de la commission lors des Conseils d'administration du C.C.A.S.

Aujourd'hui, on compte 9,2 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire en France. C'est un million de plus qu'il y a dix ans. Avec des coûts de transport, d'énergie et d'alimentation qui flambent, la situation se détériore pour les travailleurs précaires, les personnes en fin de droit, les jeunes, les personnes âgées...

Face à l'inflation et la flambée des prix de l'énergie, certains foyers se retrouvent à devoir effectuer des choix, régler les factures courantes ou s'alimenter. Ce contexte a pour effet une dégradation de la santé psychique des personnes.

Le C.C.A.S. a maintenu l'ensemble de ses aides financières, cependant la crise sanitaire a éloigné le public fragile et l'impact sur les aides accordées est encore marqué en 2022.

A contrario, la crise économique révèle depuis ce début d'année 2023 des demandes de personnes jusqu'alors inconnues du service.

Le C.C.A.S. n'a pas été submergé par les demandes d'aides, les postes les plus sollicités restent l'alimentation et les frais liés (colis alimentaire & secours) à l'énergie.

Données chiffrées 2023 (aides sociales et familles aidées)

	Actions	Nombre des interventions en 2022	Nombre des interventions en 2023	Tendance	Budget 2023	CA 2023 (Estimé)	Prévisions 2024
Aide sociale	Colis alimentaires	60	76	↑	2 000 €	1 992.68€	
	Secours/avances en espèces (régie fermée en juin 2023)	58	28	↓	2 000 €	1 131.72 €	
Aide aux familles	Aides alimentaires (remplace régie secours quand l'épicerie est fermée)	/	/	/	/	208.57 €	2 000 €
	Aides EDF/GDF	18	35	↑	4 000 €	5 769.63 €	6 800 €
	Aides EAU	38	34	↓	6 000 €	4 738.34 €	5 000 €
	Aides exceptionnelles	3	12	↑	3 500 €	2 371.47 €	2 500 €
	Aides à la cantine & aides aux loisirs	45	64	↑	9 700 €	9 142.87 €	10 000 €
	Noël des enfants	127 commandés & retirés 77	154 commandés & retirés 135	↑	2 500 €	2 515.00 €	3 500 €
Aide sociale	Fêtes & cérémonies Repas de Noël des seniors	Organisation des 9 & 10 /12/2022		/	21 000 €	22 586.52 €	23 000 €
Total					50 700 €	50 456.80€	52 800€

- Les colis alimentaire d'urgence

Il est proposé une augmentation des aides en 2024 pour répondre à l'augmentation des aides en énergie et coût alimentaire du repas des seniors.

Le C.C.A.S. peut distribuer un colis alimentaire d'urgence à toute personne en difficulté, de façon ponctuelle qui réside sur la commune de Coulaines. Des potentiels bénéficiaires d'un colis peuvent nous être orientés par les assistantes sociales du service de la solidarité départementale.

La remise ne peut se faire qu'après l'évaluation de la situation sociale afin d'identifier la nécessité de ce colis et l'accompagnement à mettre en œuvre. L'évaluation s'effectue auprès d'un agent du C.C.A.S.

Depuis septembre 2023, nous avons travaillé étroitement avec le service de l'épicerie afin de constituer un colis type le plus adapté aux bénéficiaires.

Sur l'année 2023, le CCAS a distribué 76 colis d'urgence.

Nous privilégions désormais la remise du colis si possible lors des horaires d'ouvertures de l'épicerie afin que les bénéficiaires aient la liberté de choix des produits & la possibilité d'avoir du frais même en situation d'urgence. Si l'épicerie est fermée, un colis type sera remis.

Lors de la fermeture de l'épicerie (Noël & Août), un bon alimentaire sous forme de bon de commandes sera délivré afin que l'usager puisse faire ses courses à l'hypermarché Carrefour. Le montant varie selon la composition familiale.

- **Aides EDF/GDF**

Le nombre de demande est en forte de hausse (35 en 2023 contre 18 en 2022), notamment dû à l'augmentation du coût de l'énergie. Malgré la mise en place du chèque énergie, de nombreux foyers ont vu les factures grimper sans pouvoir y faire face.

- **Aides à l'EAU**

Le nombre d'interventions est en hausse par rapport à 2022. Les familles sont accompagnées lorsqu'elles le peuvent vers le prélèvement mensuel afin d'assurer au mieux la maîtrise des dépenses et la gestion de leur budget.

Nous constatons une hausse des demandes à réception des factures (février & Août).

- **Aides exceptionnelles :**

Toute demande doit faire l'objet d'une évaluation globale de la situation par le C.C.A.S. ou bien par un travailleur social. Les demandeurs doivent en priorité, solliciter les dispositifs légaux ou extra-légaux avant de s'adresser au C.C.A.S. qui peut intervenir en complément de ces dispositifs le cas échéant.

Les dossiers sont soumis à la décision du Conseil d'administration (les demandes peuvent concerner : le logement, les activités scolaires ou extrascolaires, les cantines, la mobilité, la santé, etc..).

En 2023, le C.C.A.S. a été sollicité pour 12 demandes :

- 1 Avance remboursable pour du remplacement d'appareil électroménager
- 1 aide exceptionnelle EDF & 1 une aide exceptionnelle EAU
- 1 Prise en charge de la cotisation d'assurance habitation,
- 1 Prise en charge de la consultation d'expertise médicale,
- 3 Aides à la prise en charge de frais de sépulture,
- 2 Aide au règlement factures crèches et/ou cantines
- 1 Aide cotisation sport pour une enfant & 1 avance remboursable pour une cotisation sport adaptée

- **Aides à la cantine & loisirs :**

Nombre total des enfants bénéficiaires sur l'année : 64 enfants (SIVOS & commune) avec une moyenne de 5,33 enfants/mois.

- **Fêtes & cérémonies :**

Repas de Noël en direction de nos aînés. Afin de respecter les consignes sanitaires, ce repas a lieu sur 2 journées (les 9 & 10 décembre). Cette année encore cette action a été un véritable succès puisqu'il a affiché complet sur les 2 journées.

Réalisations 2023 :

- Passage au critère du reste à vivre pour l'accès à l'épicerie ;
- Maintien des aides en direction des publics en difficultés sociales & économiques ;
- Accompagnement des familles vers le dispositif « Maison France Service » pour leurs démarches administratives liées à l'emploi, la santé, la retraite... ;
- Suite à la fermeture du vestiaire solidaire de Coulaines au 1er janvier 2023, accompagnement financier des foyers bénéficiaires en 2022 de ce dispositif vers les 2 friperies de l'AFIC qui proposent des vêtements à des coûts intéressants.

2024 :

- Création de la direction des solidarités regroupant l'action sociale et l'épicerie pour plus de cohérence interne ;
- Transversalité sur le territoire notamment avec les MPT sur les volets santé et logement ;
- Rédaction d'un guide des aides du CCAS grâce à un financement politique de la ville.

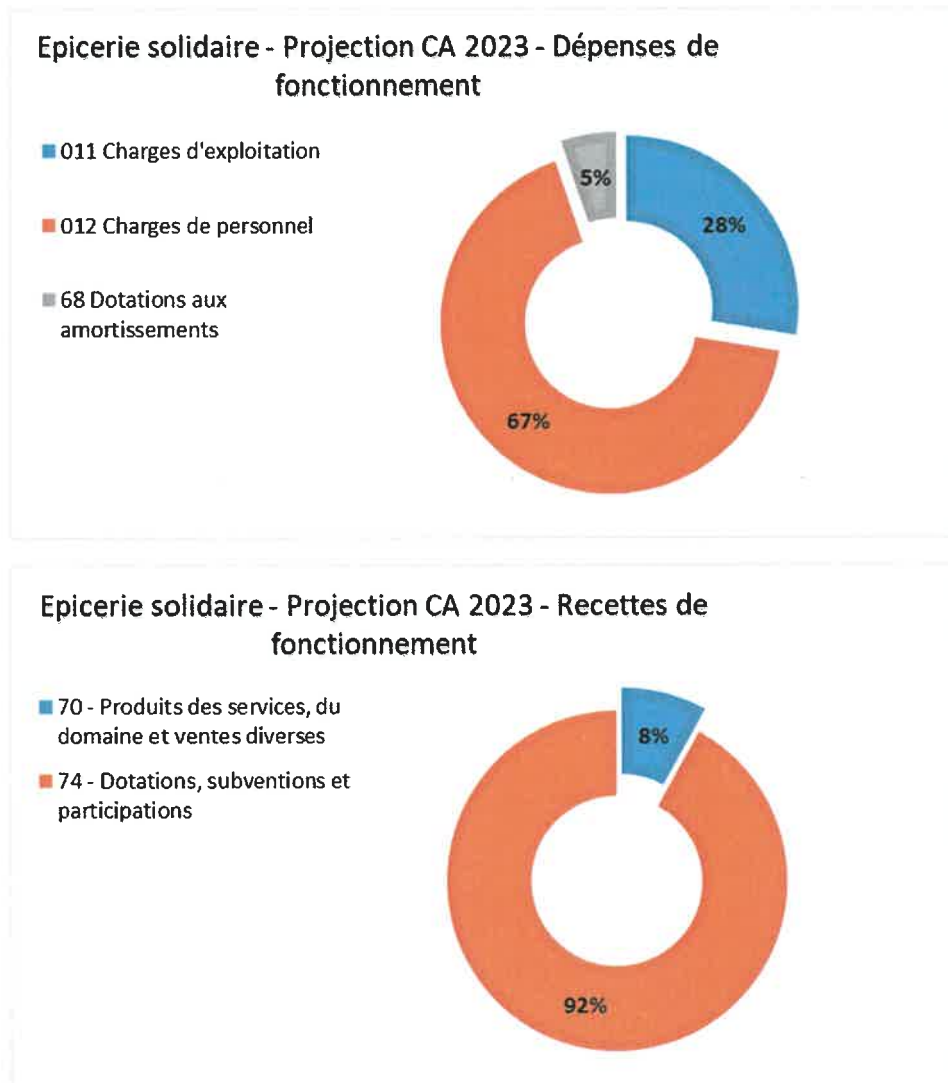
2025 :

- Lancement de l'analyse des besoins sociaux afin de pouvoir proposer un projet social territorial pour 2026.

C. Epicerie solidaire

Ce service est rendu aux bénéficiaires sur estimation de leurs ressources et sur la base de plusieurs engagements : atteindre un objectif (payer une dette, rechercher un emploi, apprendre le français, etc), être par l'assistante sociale et participer au fonctionnement de l'épicerie (décharge du camion, présence lors de la collecte). L'accès au service est suspendu en cas de non-respect des engagements.

LA STRUCTURE DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses de fonctionnement se composent des dépenses courantes (chapitre 011-charges d'exploitation), des charges de personnel (chapitre 12) et des dotations aux amortissements (chapitre 68).

Les recettes de fonctionnement se composent principalement de la subvention versée par la ville à 94% (chapitre 74-Dotations, subventions et participations) pour la projection du CA 2023.

Budget 2023 : 160 199,20€ - Prévion 2024 : 173 382,07€ soit : +8,23%

Réception par le préfet : 28/03/2024

EPICERIE SOLIDAIRE						
	CA 2022	BP 2023 VOTE	Projection CA 2023	BP 2024 Prévisionnel	Variation en € de BP à BP	Variation en % de BP à BP
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	150 515,86	160 199,20	173 428,04	173 382,07	13 182,87 €	8,23%
011 Charges d'exploitation	47 416,39	60 460,00	47 840,62	74 862,00	14 402,00 €	23,82%
012 Charges de personnel	99 376,29	90 432,27	116 280,49	90 883,00	450,73 €	0,50%
65 Autres charges de gestion	360,00	360,00	360,00	360,00	- €	0,00%
67 Charges exceptionnelles	36,50	0,00	0,00	0,00	- €	0,00%
68 Dotations aux amortissements	3 326,68	8 946,93	8 946,93	7 277,07	- 1 669,86 €	-18,66%
EPICERIE SOLIDAIRE						
	CA 2022	BP 2023 VOTE	Projection CA 2023	BP 2024 Prévisionnel	Variation en € de BP à BP	Variation en % de BP à BP
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	150 515,86	160 199,20	168 841,92	173 382,07	13 182,87 €	8,23%
6419 - Atténuations de charges	0,00	0,00	632,66	381,00	381,00 €	0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 310,90	10 000,00	13 479,14	13 000,00	3 000,00 €	30,00%
74 - Dotations, subventions et participations	142 204,96	150 199,20	154 591,49	160 001,07	9 801,87 €	6,53%
<i>Dont ANDES</i>		10 000,00	12 036,91	20 000,00	10 000,00 €	
<i>Dont FAAD</i>				9 000,00		
75 - Produits divers de gestion	0,00	0,00	0,00		- €	0,00%
77 - Produits exceptionnel	0,00	0,00	138,63		- €	0,00%

Les charges d'exploitation augmentent en raison d'une formation au logiciel SCRIBE (+2 500€), d'honoraires liés aux frais d'assistance de recrutement du responsable actions sociales et à l'accompagnement de l'organisation et du fonctionnement de l'épicerie (+5 000€) et de l'adhésion au FAAS (+9 000€ en alimentation). Cependant l'adhésion au FAS engendre également une recette de 9 000€.

Réalisations marquantes de l'année 2023 :

- 98 familles accueillies ;
- Développement des ateliers avec les conseillers numériques ;
- Amélioration de la qualité des produits proposés ;
- Intégration du réseau ANDES ;
- Ateliers de socio-esthétiques.

Projets 2024 :

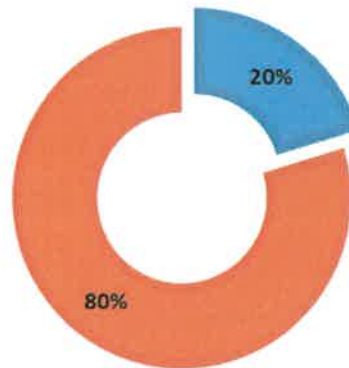
- Réorganisation de l'épicerie (profils de poste, temps de travail) ;
- Renforcement de l'accompagnement budgétaire ;
- Offre de produits bios et locaux avec le FAAD (Fonds pour l'Aide Alimentaire Durable) ;
- Offre de produits de marque avec l'adhésion à « Dons solidaires » ;
- Poursuites des ateliers de socio-esthétiques.

D. Aide-ménagère

LA STRUCTURE DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

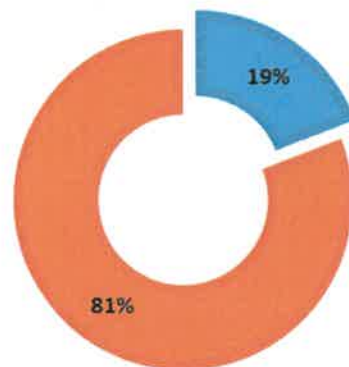
Aide ménagère - Projection CA 2023 - Dépenses de fonctionnement

- 011 Charges d'exploitation
- 012 Charges de personnel



Aide ménagère - Projection CA 2023 - Recettes de fonctionnement

- 6419 - Atténuations de charges
- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses



Les dépenses de fonctionnement se composent des dépenses courantes (chapitre 011-charges d'exploitation) et des charges de personnel (chapitre 012).

Les recettes de fonctionnement se composent de la prestation aide-ménagère effectuée par le foyer logement LE PLESSIS 81% (chapitre 70-Produits des services, du domaine et ventes diverses), de remboursement de cotisation CNRACL (chapitre 013-Atténuation de charges).

Budget 2023 : 105 358.82€ - Prévion 2024 : 131 617€ soit : + 24.92% Réception par le préfet : 28/03/2024

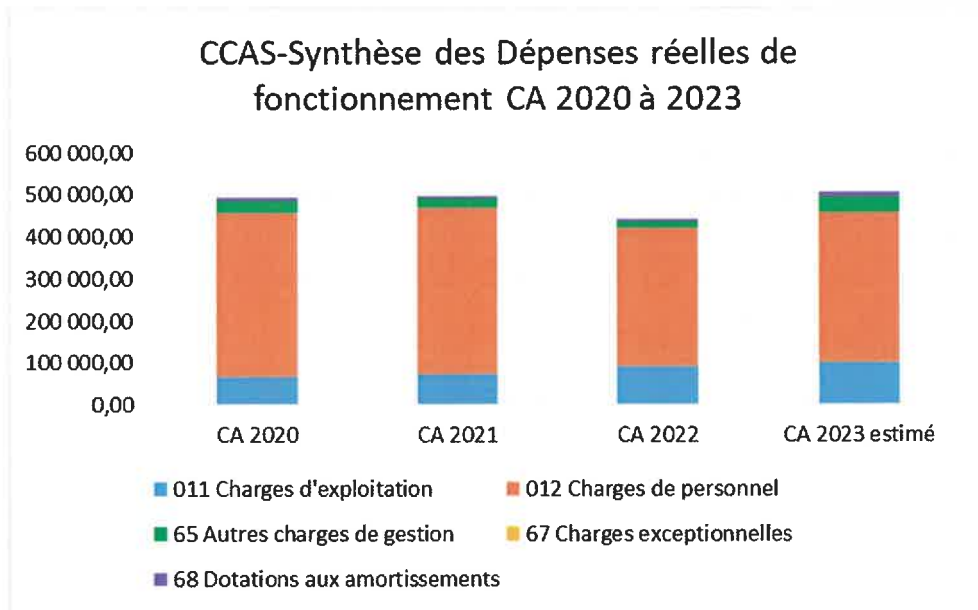
AIDE MENAGERE						
	CA 2022	BP 2023 VOTE	Projection CA 2023	BP 2024 Prévisionnel	Variation en € de BP à BP	Variation en % de BP à BP
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	103 325,94	105 358,82	118 515,68	131 617,00	26 258,18 €	24,92%
011 Charges d'exploitation	19 210,15	15 400,00	24 073,01	23 910,00	8 510,00 €	55,26%
012 Charges de personnel	84 115,79	89 958,82	94 442,67	107 707,00	17 748,18 €	19,73%
65 Autres charges de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	- €	0,00%
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	- €	0,00%
68 Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00	- €	0,00%
AIDE MENAGERE						
	CA 2022	BP 2023 VOTE	Projection CA 2023	BP 2024 Prévisionnel	Variation en € de BP à BP	Variation en % de BP à BP
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	103 325,94	105 358,82	123 101,80	131 617,00	26 258,18 €	24,92%
6419 - Atténuations de charges	11 747,37	10 000,00	23 499,91	0,00	- 10 000,00 €	-100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	80 235,81	86 000,00	99 083,89	102 000,00	16 000,00 €	18,60%
74 - Dotations, subventions et participations	11 342,76	9 358,82	0,00	29 617,00	20 258,18 €	216,46%
75 - Produits divers de gestion	0,00	0,00	383,80	0,00	- €	
77 - Produits exceptionnel	0,00	0,00	134,20	0,00	- €	

Les charges d'exploitation augmentent suite à une régularisation des cotisations CNRAL attendue en 2024 (+ 8 000€), les charges de personnel subissent également une augmentation en raison des augmentations successives du point d'indice, de revalorisation des grilles et du temps d'assistante de direction.

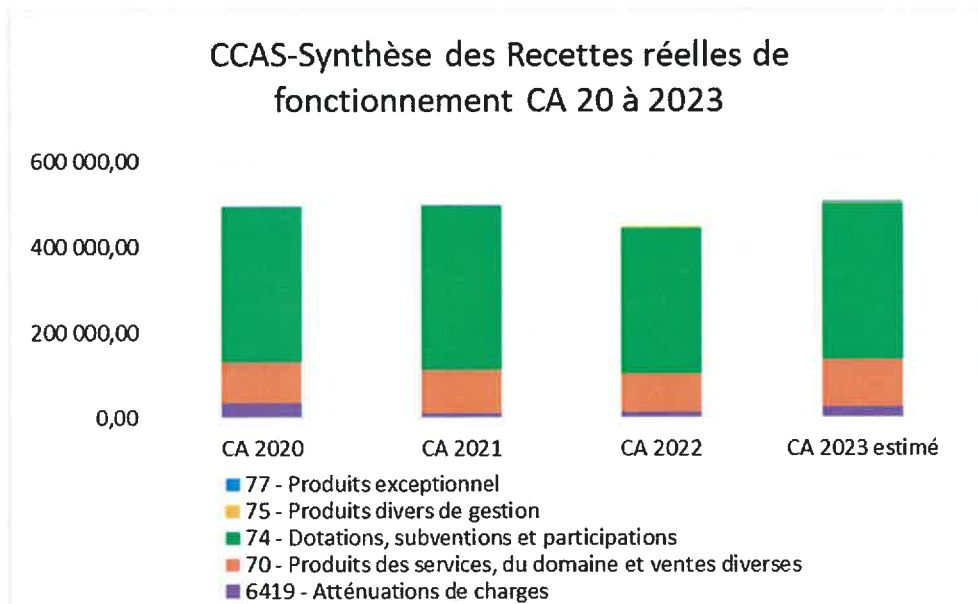
Une étude de l'équilibre financier du SAAD et une réflexion sur la tarification, aujourd'hui alignée sur celle de l'APA fixée par le Département, va être menée.

Budget provisoire 2024 du CCAS (hors budgets annexes)

554 293.99€ en dépenses et recettes soit +17.42%



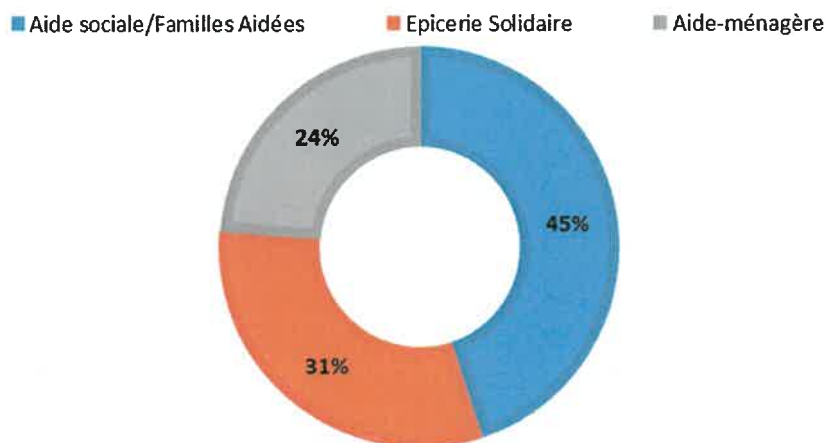
La baisse des charges de personnel entre 2021 et 2022 s'expliquent par la mutation d'agents sur le budget ville au vu de leurs fonctions suite à la clarification des tableaux des emplois.



CCAS-Tableau d'évolution de la subvention ville

CCAS	CA 2021	CA 2022	CA 2023 estimé	BP 2024 prévisionnel
Montant de la Subvention	374 124,20	319 662,10	325 804,04	384 030,38
Résultat de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat d'investissement	-12 179,30	-10 980,19	6 504,32	0,00
Résultat des années antérieures	127 627,34	115 448,04	104 467,85	110 972,17

CCAS-Budget Prévisionnel 2024 réparti par actions



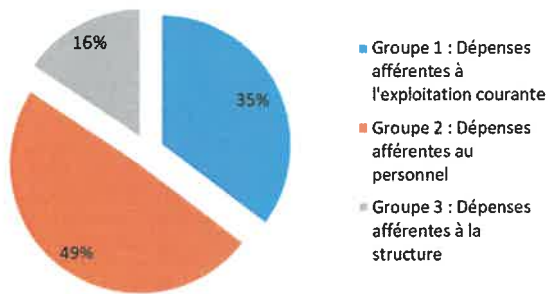
La subvention versée par la ville au CCAS augmente de 63 000€ entre BP 2023 et le BP 2024, cette augmentation est liée à l'évolution des charges à caractère général (+ 24 000€) mais plus particulièrement à l'augmentation des charges de personnel (+50 000€) dont 16 000€ euros pour le SAAD.

Le CCAS dispose d'un résultat cumulé en investissement de 110 000€, ce résultat pourrait permettre de contribuer à l'embellissement de la résidence autonomie du Plessis pour renforcer son attractivité et améliorer le taux de remplissage.

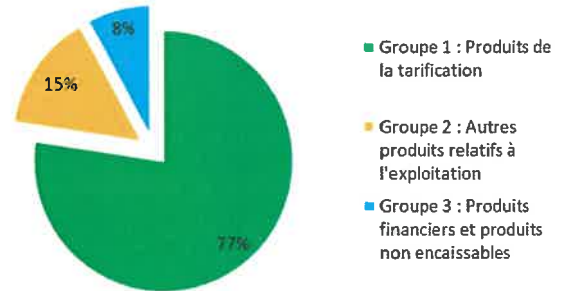
II. Résidence Autonomie Le Plessis

LA STRUCTURE DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Projection CA 2023 - Dépenses de fonctionnement



Projection CA 2023 - Recettes de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement se composent de 3 groupes : les dépenses liées à l'exploitation courante (achats, autres services extérieurs), les dépenses de personnel et les dépenses afférentes à la structure (Services extérieurs, autres charges de gestion courantes, charges exceptionnelles, dotations aux amortissements).

Les recettes de fonctionnement se composent de 3 groupes : les produits de la tarification, les autres produits relatifs à l'exploitation et les produits financiers (dont subvention versée par la ville).

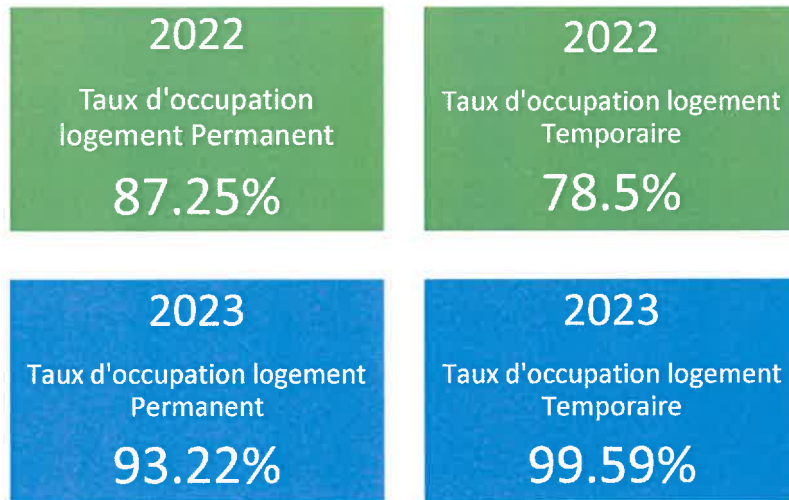
Budget 2023 : 1 032 546.27€ - Prévision 2024 : 1 045 663.70€ soit : +1.27%

DEPENSES						
Libellés	CA 2022	BP 2023 VOTE	CA 2023 estimé	BP 2024 Prévisionnel	Variation en € de BP à BP	Variation en % de BP à BP
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	241 322,59	242 400,00	377 961,00	357 793,00	115 393,00	47,60%
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	583 783,14	566 918,03	525 211,50	530 415,00	-36 503,03	-6,44%
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	220 867,09	223 228,24	166 832,86	157 455,70	-65 772,54	-29,46%
	1 045 972,82	1 032 546,27	1 070 005,36	1 045 663,70	13 117,43	1,27%

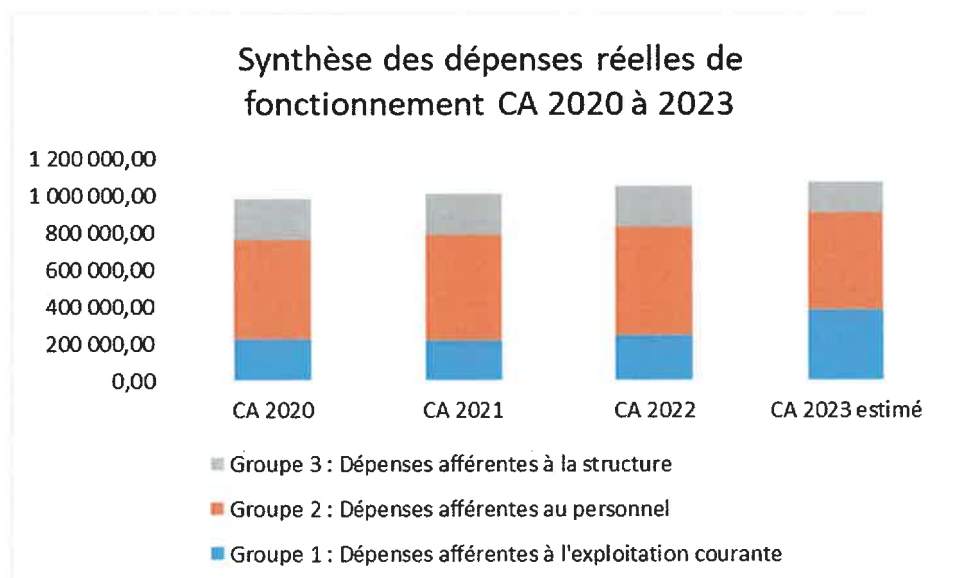
RECETTES						
Libellés	CA 2022	BP 2023 VOTE	CA 2023 estimé	BP 2024 Prévisionnel	Variation en € de BP à BP	Variation en % de BP à BP
Groupe 1 : Produits de la tarification	897 722,85	944 446,27	918 466,39	905 540,86	-38 905,41	-4,12%
Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	85 277,88	88 100,00	173 443,02	140 122,84	52 022,84	59,05%
Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0,00	0,00	94 095,05			
Excédent résultat reporté	65 799,19					
	1 048 799,92	1 032 546,27	1 186 004,46	1 045 663,70	13 117,43	1,27%

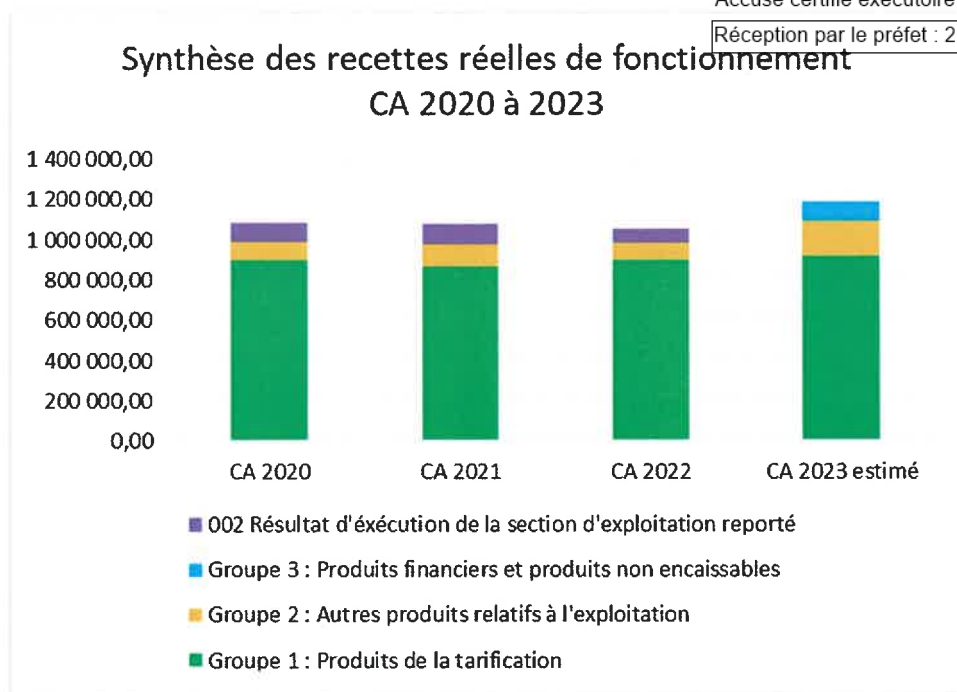
Le compte de résultat prévisionnel de l'année 2023 fait apparaître un excédent estimé de 116 000 € lié :

- au taux d'occupation en hausse sur l'exercice 2023 ;



- aux charges de personnel qui ont diminuées de -10% (58 000€), dû notamment aux honoraires versée à ADVISORIA en 2022 (27 000€), cependant 12 000 € d'heures complémentaires 2023 ont été reportées sur 2024 ;
- à la location immobilière qui a diminué de 100 000€ en raison de la fin du remboursement des travaux, cependant de nouveaux travaux sont en cours ce qui amènera à de nouvelles échéances de remboursement à l'issue des travaux (2025) ;
- les dépenses d'exploitation courantes (énergie, alimentation) ont augmenté de 57% (137 000€) ;
- recettes liées à la tarification ont augmenté de +3,36% par rapport à l'année 2022 (soit 29 400€) ;
- une subvention versée par la ville de 90 000€ qui permet à la résidence d'avoir une trésorerie raisonnable (3 mois de salaire).





Evolution résultat	2019	2020	2021	2022	2023 estimé
Résultat de l'année	- 8 689,24 €	7 909,24 €	- 34 298,71 €	- 62 972,09 €	115 999,10 €
Résultat des années antérieures	100 877,90 €	92 188,66 €	100 097,90 €	65 799,19 €	2 827,10 €

En 2023, le Plessis devrait avoir un bénéfice de 115 999,10€ (estimé), dû notamment au versement d'une subvention d'équilibre de 90 000€ versée par la ville. Ce bénéfice permettra à la résidence autonomie d'avoir une trésorerie assurant le paiement de 3 mois de salaire (environ 110 000€).

Pour l'année 2024, l'équilibre budgétaire pourrait être atteint au vu des recettes projetées suite à la réévaluation des tarifs à +5.48% votée en février 2024 et en l'absence de loyers.

Par ailleurs un travail de réorganisation doit permettre d'atteindre en 2025 un excédent nécessaire aux investissements courants et l'extension de 12 logements sans nouveaux personnels doit permettre de couvrir les futurs loyers.

LES INVESTISSEMENTS

Budget provisoire 2024 : 20 618.12 € en dépenses et recettes soit (+57.32%)

	Année 2023	Année 2024	Variation de BP à BP	Variation %
	Budget Primitif	Budget prévisionnel		
Investissement - Dépenses	13 106,24 €	20 618,12 €	7 511,88 €	57,32%
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 156,24 €	11 400,00 €	5 243,76 €	85,18%
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	1 899,12 €	1 899,12 €	/
21 - Immobilisations corporelles	6 950,00 €	7 319,00 €	369,00 €	5,31%
Investissement - Recettes	13 106,24 €	20 618,12 €	7 511,88 €	57,32%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	731,85 €	731,85 €	/
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 300,00 €	7 719,57 €	4 419,57 €	133,93%
28 - Amortissements des immobilisations	9 806,24 €	12 166,70 €	2 360,46 €	24,07%

III. L'EHPAD (EPRD et EERD)

Afin de sécuriser l'analyse rétrospective et la prospective financière de l'EHPAD (budget de 6,5 millions d'euros), le CCAS sollicite le conseil de la société KPMG qui a préparé les éléments ci-dessous.

A. Analyse budgétaire et financière

1. Bilan financier 2022 et 2023

Le bilan financier a pour but d'analyser la formation de la trésorerie au regard des grands équilibres financiers que sont :

- Le Fonds de Roulement (FR) qui comprend :
 - Le Fonds de Roulement d'Investissement (FRI) ;
 - Le Fonds de Roulement d'Exploitation (FRE).
- Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR).

➤ Le **FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (F.R.I.)** traduit la capacité de l'établissement à autofinancer les futurs investissements. Il correspond à l'autofinancement.

Le Fonds de Roulement d'Investissement s'établit à 309 000 € à fin 2023. Il a diminué de 117 000 € entre 2022 et 2023, en lien direct avec :

- Les dépenses d'investissement d'un niveau supérieur à l'année 2022, soit un montant de 178 000 € en 2023, correspondant à une intensité d'investissement de 2.6% - pour une norme recommandée entre 2% et 3%, habituellement dans le secteur médico-social.
- Le remboursement du capital des emprunts de 37 000 €. Au 31/12/2023, le capital restant dû s'établit à 121 000 €.

Thèmes & Intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	2022	2023
1. Endettement à moyen et long terme			
1.1. Indépendance financière (<50%)	$\frac{\text{Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169)} \times 100}{\text{capitaux propres + emprunts}} /$ $\frac{\text{immobilisations nettes amortissables}}{\text{Dettes financières à moyen et long terme}}$	19.2%	15.0%
1.2. Apurement de la dette (>2)	$\frac{\text{Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169)}}{\text{CAF}}$	2.53	4.11
1.3. Durée apparente de la dette		-1.10	3.06

Sur l'année 2023, le remboursement du capital de la dette est assuré par des ressources propres, puisque la CAF est positive de 39 500 €. En conséquence, le ratio relatif à la durée apparente de la dette représente un niveau satisfaisant en 2023. Il conviendra de s'assurer de l'évolution de la CAF sur les années à venir pour permettre le remboursement du capital des emprunts et le financement des investissements courants.

➤ Le **FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (F.R.E.)** est composé de financements à moyen terme dont le but est de financer le besoin en fonds de roulement (BFR).

Le FRE s'établit à 517 000 € à fin 2023 soit une diminution de 17 000 € par rapport à 2022 (533 000 €) en lien direct avec :

- Le déficit de 19 000 € en 2023 ;
- Une dépréciation des actifs circulants de +3 000 € ;
- Le déficit important de l'exercice 2022, (-238 000 €) a été repris par le Report à Nouveau (RAN) excédentaire sur 2023.

Toutefois, le niveau du FRE (517 000 €) à fin 2023, apparaît suffisant pour faire face au besoin en fonds de roulement qui s'établit à 44 000 € à fin 2023.

Globalement, le Fonds de roulement (FDR) diminue de - 133 000 € soit -14% entre 2022 et 2023. Il représente environ 47 jours de charges décaissables à fin 2023.

- Le **BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (B.F.R.)** correspond aux besoins engendrés par l'exploitation et auxquels l'entité devra faire face. Il est égal à la différence entre les biens circulants du cycle d'exploitation (stocks et créances principalement) et les financements du cycle d'exploitation (dettes fournisseurs et organismes sociaux notamment).

Le BFR augmente de 73 000 €, entre les années 2022 et 2023, pour atteindre +44 000 € en 2023 :

- Les créances diminuent de 44 000 €, sur l'année 2023, soit un délai de paiement des créances de 23 jours (contre 26 jours en 2022), pour une norme recommandée comme devant être < à 30 jours
- Les dettes d'exploitation diminuent, elles, de 117 000 €, soit :
 - -95 000 €, pour les dettes fournisseurs, soit un délai de paiement des fournisseurs de 55 jours (contre 80 j en 2022), pour une norme recommandée comme devant être inférieur à 45j
 - Le délai de paiement des fournisseurs est encore trop élevé malgré une diminution importante de celui-ci sur l'année 2023.
 - -47 000 €, pour les ressources à reverser à l'aide sociale

Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	2022	2023
4. Rotation des postes d'exploitation en jours			
4.2. Créances (< 30 j.)	(Solde débiteur comptes 41) x 365 j. Total des produits (comptes 70 et 73)	25.65	23.39
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 j.)	(Solde créditeur comptes 401) x 365 j. Total des charges (comptes 60 à 62)	80.45	54.89

➤ LA TRESORERIE DISPONIBLE

Compte tenu des équilibres financiers présentés ci-avant, la trésorerie de l'établissement s'élève à 782 000 € au 31.12.2023, soit un niveau équivalent à presque 45 jours de dépenses d'exploitation courante.

Ce niveau de trésorerie est en diminution par rapport à l'année 2023, essentiellement parce que l'établissement a réalisé un déficit d'exploitation, et qu'il a dû puiser sur ces réserves antérieures, à hauteur de 206 000 €, pour financer le nouveau besoin en fonds de roulement et les investissements courants, de l'année 2023. Le niveau de trésorerie diminue de façon constante depuis 3 ans, soit - 376 000 € entre 2021 et 2023.

Dans le secteur il est généralement admis un niveau de trésorerie de sécurité correspondant à un mois de dépenses d'exploitation courante, soit 500 000 € pour l'établissement.

L'établissement présente donc encore un niveau de trésorerie satisfaisant au 31/12/2023.

2. Synthèse des prévisions budgétaires 2024

L'EPRD 2024 a été bâti sur la base des hypothèses suivantes :

a. Les recettes de tarification

L'EPRD 2024 intègre les niveaux de recettes suivants :

⇒ **Pour la section « Hébergement », nous vous proposons un volume de recettes « Hébergement » de 3 635 597 €, soit sur la base d'un taux d'occupation de 98% :**

Tarif et produits de tarification des résidents de + 60 ans 2024							
		Nb Résidents 2023 - Base Elaboration EPRD 2023	Nb Résidents 2024 - Base Elaboration EPRD 2024	Px Journée "H" 2023	Px Journée "H" 2024	Recettes tarification H 2024	Evolution 2023/2024
Prix de journée "H"	Chambres Simples	16	16	65,06	68,92	402 493	5,93%
	Chambres Doubles	2	2	61,99	65,68	47 946	5,95%
Prix de journée "H" - Non bénéficiaire s de l'aide sociale	Chambres Simples - Pour résidents arrivés au 1er mars 2017	94	94	81,79	86,27	2 959 924	5,48%
	Chambres doubles - Pour résidents arrivés au 1er mars 2017	2	2	78,74	83,05	60 627	5,47%
	Chambres simples - Pour résidents arrivés entre 1er janvier 2014 et 1er janvier 2017	4	4	76,29	80,47	117 486	5,48%
	Chambres simples - Pour résidents arrivés avant 1er janvier 2014	2	2	64,35	64,55	47 122	0,32%
TOTAL + 60 ans		120	120			3 635 597	
Nb Lits Autorisés		123	123				
Soit un taux d'occupation		97,56%	97,56%				

⇒ **Pour la section « Dépendance », un forfait « Dépendance » de 787 549 €, correspondant à la base de l'année 2023, majoré de 2%.**

⇒ **Pour la section « Soins », la dotation « Soins » 2024 est positionnée à hauteur de 2 143 802 €, soit correspondant au montant reconductible pour l'année 2024, sur la dernière notification « Soins » de décembre 2023, et incluant :**

- La base pérenne, pour les places d'hébergement permanent, pour 1 671 444 € ;
- Les financements complémentaires, au titre de la PGA (Prime Grand Age), pour 48 172 € ;
- Les financements complémentaires, au titre du SEGUR CTI (Complément de Traitement Indiciaire), pour 363 505 € ;
- Les financements complémentaires, au titre du SEGUR attractivité, pour 9 313 € ;
- Les financements complémentaires, au titre du SEGUR Médecin coordinateur, pour 16 170€ ;
- Les financements complémentaires, au titre de la revalorisation du pouvoir d'achat pour 35 197 €.

Le total des produits de tarification du groupe 1, sont positionnés à hauteur de 6 566 948 €.

Les autres produits attendus (des groupes 2 et 3) sont d'un montant de 31 170 €, soit essentiellement relatif aux remboursements sur charges de personnel, pour 15 000 €.

Le total des produits d'exploitation 2024 est donc attendu à 6 598 118 €.

b. Les prévisions de charges, de l'année 2024

Au 31/12/2024, le niveau des charges anticipé est estimé à 6 606 046€, soit :

- **Groupe 1 - Charges afférentes à l'exploitation courante = 835 725.93 €**

- **Groupe 2 – Charges de personnel = 4 752 938 €, dont**
 - o 4 342 388 €, concernant les charges de personnel salarié ;
 - o 303 050 € de personnel extérieur (interim, prestations diverses).

- **Groupe 3 – Charges afférentes à la structure = 1 009 454.30 €,**
 - o Dont 737 510 € de charges relatives au paiement du loyer, à AMENAO ;
 - o Dont 96 120 € de dotations aux amortissements ;
 - o Dont 81 500 € de dépenses d'entretien et de maintenance.

c. Le résultat prévisionnel 2024

Compte tenu de l'ensemble des données énoncées ci-dessus, le résultat 2024 est présenté à l'équilibre, comme l'illustre le tableau annexé à la fin du document.

3. Capacité d'autofinancement et tableau de financement

En conséquence, en 2024, l'établissement devrait réaliser une capacité d'autofinancement positive de 88 864 €, soit correspondant à un taux de CAF de 1.35 %.

RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)		Comptes	Montant année 2024
+ Flux Internes (charges)			-0,00 €
			98 120,00 €
F	+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	c/770	0,00 €
R	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/8811	98 120,00 €
I	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/88742, c/88725	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/8812, c/8810, c/8871, c/88746, c/88748	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/88021	0,00 €
F	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/8816	0,00 €
R	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/88741	0,00 €
E	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants, créances, stocks et en-cours	c/8817	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/886, c/8878	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/88921	c/886 (hors c/88921)	0,00 €
- Flux Internes (produits)			7 256,20 €
			0,00 €
F	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/776	0,00 €
R	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777	7 256,20 €
I	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/88742, c/88725	0,00 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7810, c/78746*, c/78748	0,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	0,00 €
	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78021	0,00 €
F	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7816	0,00 €
R	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/88741	0,00 €
E	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants, créances, stocks et en-cours	c/7817	0,00 €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7878	0,00 €
	- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/78921	c/786 (hors c/78921)	0,00 €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			88 863,80 €
Dont montant affectant le FRI			88 863,80 €
Dont montant affectant le FRIE			-0,00 €

Dans le secteur médico-social, il est préconisé un taux de CAF entre 5% et 10%.

La CAF doit notamment permettre de rembourser le capital des emprunts, soit 37 310 €, sur l'année 2024, et « dans l'idéal », autofinancer les dépenses d'investissements courantes positionnées. Sur l'année 2024, les dépenses d'investissement courant sont positionnées à 200 000 € soit 3% des produits courants 2023. Une récupération de la FCTVA en 2024 est positionnée à hauteur d'environ 10 000 € (sur les dépenses d'investissement N-2).

Compte tenu de ces éléments, il est prévu au titre de l'année 2024, un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 86 271.80 €.

4. Le plan global de financement pluriannuel

Sur les années 2025 et suivantes, le compte de résultat prévisionnel a été bâti, selon les hypothèses suivantes :

- **Pour la section « Hébergement »,**
 - o Stabilisation du niveau d'activité, soit une capacité de 123 résidents et un taux d'occupation de 97.56%
 - o Stabilisation des prix de journée « H », à leur niveau de l'année 2024
- **Pour la section « Dépendance »,**

Détermination des recettes dépendance	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de PAD pris en compte calcul GMP	120	120	120	120	120	120	120
Nombre de points GIR pour calcul des tarifs (points GIR majorés)	103 900	103 900	103 900	103 900	103 900	103 900	103 900
Capacité hébergement permanent autorisée	123	123	123	123	123	123	123
Niveau de perte d'autonomie moyen	865.83	865.83	865.83	865.83	865.83	865.83	865.83
Valeur du point départemental	7.25	7.25	7.25	7.25	7.25	7.25	7.25
Recettes dépendance cible	772 107	772 107	772 107	772 107	772 107	772 107	772 107
Base N-1 reductible actualisée	772 107	772 107	772 107	772 107	772 107	772 107	772 107
Forfait annuel hébergement permanent	772 107	772 107	772 107	772 107	772 107	772 107	772 107

NB : Pas de prise en compte d'un taux de revalorisation

- Pour la section « Soins »,

Détermination de la dotation soins		2023 - Décembre 2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Tarif		Partiel	Partiel	Partiel	Partiel	Partiel	Partiel	Partiel	Partiel
PUI		Sans	Sans	Sans	Sans	Sans	Sans	Sans	Sans
GMP		757	757	757	757	757	757	757	757
PMP		186	186	186	186	186	186	186	186
Valeur du point		10.97	10.97	10.97	10.97	10.97	10.97	10.97	10.97
Nb lits hébergement permanent		123	123	123	123	123	123	123	123
Dotation soins cible		1 671 444	1 671 444	1 671 444	1 671 444	1 671 444	1 671 444	1 671 444	1 671 444
Base N-1 reductible actualisée		1 635 298	1 671 444	1 671 444	1 671 444	1 671 444	1 671 444	1 671 444	1 671 444
	Ecart	36 236	0	0	0	0	0	0	0
Convergence tarifaire	Rythme	1	1	1	1	1	1	1	1
	Fraction	36 236	-	-	-	-	-	-	0
Dotation GMPS		1 671 444	1 671 444	1 671 444	1 671 444	1 671 444	1 671 444	1 671 444	1 671 444
Crédits Non Reductibles									
Financement complémentaire	PGA	48 172.00	48 172.00	48 172.00	48 172.00	48 172.00	48 172.00	48 172.00	48 172.00
Financement complémentaire	SEGUR	363 504.69	363 504.69	363 504.69	363 504.69	363 504.69	363 504.69	363 504.69	363 504.69
Financement complémentaire	Segur Attractivité	9 313.00	9 313.00	9 313.00	9 313.00	9 313.00	9 313.00	9 313.00	9 313.00
Financement complémentaire	Segur Médecin	16 170.42	16 170.42	16 170.42	16 170.42	16 170.42	16 170.42	16 170.42	16 170.42
Financement complémentaire	Revalorisation pouvoir d'achat	35 197.15	35 197.15	35 197.15	35 197.15	35 197.15	35 197.15	35 197.15	35 197.15
Crédits Non Reductibles	Soutien Mesures RH	32 561.00							
Crédits Non Reductibles	CNR Inflation	17 435.91							
Crédits Non Reductibles	Soutien aux trésoreries	8 741.19							
Crédits Non Reductibles	Renouvellement petit matériel	4 339.90							
Forfait annuel soins		2 206 880	2 143 802	2 143 802	2 143 802	2 143 802	2 143 802	2 143 802	2 143 802

NB : Pas de prise en compte d'un taux de revalorisation

- Concernant les charges d'exploitation, nous maintenons le budget de dépenses d'exploitation positionnées sur l'année 2024 (en euros constants).

Seules les dépenses suivantes sont positionnées au réel :

- o Le loyer immobilier :
A compter de l'année 2026, le loyer immobilier n'est plus positionné en dépenses, compte tenu de la fin de contrat avec AMENAO. En contrepartie, une dotation aux provisions pour renouvellement des immobilisations est constituée à compter de l'année 2026 ;
Les négociations sont en cours avec AMENAO, tout comme la nature des travaux à mener sur le bâti actuel de l'établissement ;
- o Les dotations aux amortissements au réel ;
- o Les charges financières au réel.

En investissement, il a été positionné :

- Une enveloppe d'investissements de 200 000 € par an, amortis sur une durée de 7 ans ;
- Des recettes de FCTVA, positionnées à hauteur de 16.404 %, sur les dépenses d'investissement antérieures (dépenses N-2).

Selon les hypothèses énoncées et présentées ci-dessus, l'établissement prévoit l'évolution suivante de sa situation financière :

- Un résultat équilibré sur la toute la période du PGFP, tenant compte de la constitution de provisions pour renouvellement des immobilisations importante, à compter de l'année 2026 ;
- Un niveau de trésorerie qui progresse fortement à compter de l'année 2026, mais qui doit s'analyser en lien avec les travaux à mener sur l'établissement. Ces travaux sont en cours d'étude, tant sur la nature (rénovation énergétique, entretien courant) que sur leur financement (part subvention, autofinancement, emprunt).

ANNEXE : Bilan financier 2022 et 2023 Réception par le préfet : 28/03/2024

Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1 (document à n'établir qu'après la clôture de l'exercice N-1)					
BIENS	2022	Réel 2023 (1)	FINANCEMENTS	2022	Réel 2023 (1)
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes	12 634,20 €	12 634,20 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres	234 716,97 €	241 148,45 €
Immobilisations corporelles brutes	1 038 734,02 €	1 809 142,98 €	Excédents affectés à l'investissement	397 893,36 €	397 893,36 €
- Terrains	0,00 €	0,00 €	Subventions d'investissement	23 229,14 €	36 281,00 €
- Agencements de terrain	0,00 €	0,00 €	Réserve de compensation des charges d'amortissement		
- Constructions	131 850,91 €	262 166,27 €	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
- Installations techniques, matériel et outillage	3 284,40 €	5 812,84 €	Fonds dédiés à l'investissement (3)		
- Autres immobilisations corporelles	1 503 598,71 €	1 541 263,85 €	Provisions réglementées des plus-values nettes d'impôt		
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	2 392,14 €	1 461,80 €	Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)	158 283,83 €	120 974,14 €
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (2)			Dépôts et cautionnements reçus	57 130,70 €	56 882,80 €
			Amortissements des immobilisations corporelles	1 244 015,37 €	1 315 642,81 €
			- Agencements de terrain	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières			- Constructions	40 497,36 €	50 351,40 €
Amortissements comptables excédentaires différés (3)			- Installations techniques, matériel et outillage	1 435,20 €	1 805,04 €
			- Autres immobilisations corporelles	1 202 682,82 €	1 263 486,37 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Amortissement des immobilisations incorporelles	8 603,40 €	10 618,80 €
Autres			Dépenses refusées par l'autorité de liquidation (3) (6)	-48 748,00 €	-48 748,00 €
Comptes de liaison investissement (3)			Autres (7)		
Total II	1 653 760,36 €	1 823 238,76 €	Compte de liaison investissement (3) (8)		
Fonds de roulement d'investissement négatif (II-II)	0,00 €	0,00 €	Total I	2 079 724,77 €	2 132 493,36 €
Actifs stables d'exploitation			Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	426 964,41 €	309 254,80 €
Report à nouveau déficitaire (4)	0,00 €	0,00 €	Financements stables d'exploitation		
Résultat déficitaire (4)	250 189,83 €	19 102,80 €	Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR	4 161,28 €	4 161,28 €
Créances glissantes			Réserves de compensation des déficits	145 511,87 €	145 511,87 €
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (3)			Résultat excédentaire (4)	0,00 €	0,00 €
			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (4)	632 841,84 €	382 652,01 €
			Provisions pour risques et charges	0,00 €	0,00 €
			Fonds dédiés à l'exploitation (3)	0,00 €	0,00 €
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers	750,00 €	3 300,00 €
			Autres		
Compte de liaison trésorerie (stable)			Compte de liaison trésorerie (stable)		
Total IV	250 189,83 €	19 102,80 €	Total III	783 284,99 €	535 625,16 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	633 076,18 €	616 622,58 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif	959 039,57 €	826 777,16 €
Valeurs d'exploitation			Dettes d'exploitation		
Stocks et en-cours	0,00 €	0,00 €	Avances reçues	34 612,02 €	34 273,27 €
Avances et acomptes versés	0,00 €	0,00 €	Fournisseurs	391 195,38 €	295 731,35 €
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	421 602,92 €	409 035,72 €	Dettes sociales et fiscales	4 092,00 €	0,00 €
Créances diverses d'exploitation	18 265,22 €	8 185,85 €	Dettes diverses d'exploitation	0,00 €	2 242,50 €
Créances irrécouvrables admises en non valeur (5)	0,00 €	0,00 €	Produits constatés d'avance	0,00 €	0,00 €
Charges constatées d'avance	0,00 €	0,00 €	Ressources à reverser à l'ordre sociale	54 770,73 €	7 416,80 €
Dépenses pour congés payés	0,00 €	0,00 €	Fonds déposés par les résidents	0,00 €	0,00 €
Autres	21 188,78 €	0,00 €	Autres	5 217,96 €	33 636,00 €
Compte de liaison d'exploitation			Compte de liaison d'exploitation		
Total VI	461 056,92 €	417 221,57 €	Total V	489 888,89 €	373 299,72 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	0,00 €	43 921,86 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	28 831,77 €	0,00 €
Liquidités			Financements à court terme		
Valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €	Fournisseurs d'immobilisations		
Disponibilités	987 871,34 €	781 856,31 €	Fonds des meilleurs protégés		
Autres	0,00 €	0,00 €	Concours bancaires courants		
			Ligne de trésorerie		
Compte de liaison trésorerie			Intérêts courus non échus		
Total VIII	987 871,34 €	781 856,31 €	Autres (dont emprunts à un an ou plus)		
Trésorerie positive (VIII-VI)	987 871,34 €	781 856,31 €	Compte de liaison trésorerie		
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	3 352 878,46 €	3 041 418,24 €	Total VII	0,00 €	0,00 €
			Trésorerie négative (VII-VI)	0,00 €	0,00 €
			TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	3 352 878,46 €	3 041 418,24 €

Plan global de financement pluriannuel (P-GFP)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produits								
Groupes I : Produits de la tarification	6 374 011,10 €	6 565 948,24 €	6 565 948,24 €	6 565 948,24 €	6 565 948,24 €	6 565 948,24 €	6 565 948,24 €	6 565 948,24 €
Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Groupes II : Autres produits d'exploitation	62 083,27 €	23 913,40 €	23 913,40 €	23 913,40 €	23 913,40 €	23 913,40 €	23 913,40 €	23 913,40 €
(*) Dont produits du compte 70	8 677,39 €							
Groupes III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	75 240,12 €	7 256,20 €	7 256,20 €	7 256,20 €	7 256,20 €	7 256,20 €	7 256,20 €	7 256,20 €
Total des produits (1)	6 511 334,49 €	6 598 117,84 €	6 598 117,84 €	6 598 117,84 €	6 598 117,84 €	6 598 117,84 €	6 598 117,84 €	6 598 117,84 €
Dont produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	6 465 356,35 €	6 590 861,64 €	6 590 861,64 €	6 590 861,64 €	6 590 861,64 €	6 590 861,64 €	6 590 861,64 €	6 590 861,64 €
Charges								
Groupes I : Charges afférentes à l'exploitation courante	942 950,87 €	835 725,93 €	835 725,93 €	835 725,93 €	835 725,93 €	835 725,93 €	835 725,93 €	835 725,93 €
(*) Dont achats stockés et variation des stocks	0,00 €							
Groupes II : Charges afférentes au personnel	4 622 844,73 €	4 752 937,61 €	4 752 937,61 €	4 752 937,61 €	4 752 937,61 €	4 752 937,61 €	4 752 937,61 €	4 752 937,61 €
Groupes III : Charges afférentes à la structure	964 641,69 €	1 009 454,30 €	1 009 454,30 €	1 008 550,80 €	1 009 345,00 €	1 008 344,99 €	1 001 068,79 €	1 001 068,80 €
(*) Dont charges non décaissables	84 596,56 €	96 120,00 €	114 887,66 €					
Dont charges des comptes 01 et 02 du groupe 3	842 958,56 €	877 060,00 €	877 060,00 €	177 060,00 €	177 060,00 €	177 060,00 €	177 060,00 €	177 060,00 €
Dont charges des comptes 03 à 05 du groupe 3 des dépenses	10 193,52 €	13 345,00 €	13 345,00 €	13 345,00 €	13 345,00 €	13 345,00 €	13 345,00 €	13 345,00 €
Total des charges (2)	6 530 437,09 €	6 598 117,84 €	6 598 117,84 €	6 597 214,34 €	6 597 008,54 €	6 597 008,54 €	6 589 752,34 €	6 589 752,34 €
(*) Dont charges des comptes 00 à 02	1 968 566,99 €	2 075 635,93 €	2 075 635,93 €	1 316 636,93 €	1 316 636,93 €	1 316 636,93 €	1 316 636,93 €	1 316 636,93 €
Dont charges des comptes 03 et 04 à 047	1 312 397,97 €	1 306 653,28 €						
Résultat prévisionnel (1) - (2)	-19 102,60 €	-0,00 €	3 024,92 €	903,90 €	1 109,30 €	1 109,30 €	1 109,30 €	1 109,30 €
(FRE) Résultat prévisionnel	-19 102,60 €	-0,00 €	3 024,92 €	903,90 €	1 109,30 €	1 109,30 €	1 109,30 €	1 109,30 €
Flux internes (charges) (*)	84 596,55 €	96 120,00 €	114 887,66 €	817 706,63 €	817 840,00 €	817 939,99 €	810 663,79 €	810 663,80 €
(FR) Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	81 296,55 €	96 120,00 €	114 887,66 €	133 526,49 €	131 788,25 €	144 990,72 €	163 662,15 €	167 133,58 €
(FR) Dotations aux provisions réglementées imputant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	694 180,14 €	696 171,75 €	672 949,27 €	647 121,64 €	623 550,22 €
(FR) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations imputant le FRI (dont c/68748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Reports en fonds dédiés (sauf c/68821) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Flux internes (produits) (-)	25 979,14 €	7 256,20 €	7 256,20 €	7 256,20 €	7 256,20 €	7 256,20 €	7 256,20 €	7 256,20 €
(FR) Reprises sur provisions réglementées imputant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Reprises sur amortissements, autres provisions et dépréciations imputant le FRI (dont c/78748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	25 229,14 €	7 256,20 €	7 256,20 €	7 256,20 €	7 256,20 €	7 256,20 €	7 256,20 €	7 256,20 €
(FR) Quote-part d'éléments du fonds associatif versée au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Reprises sur autres provisions et dépréciations	750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capacités (+) / Insuffisance (-) d'autofinancement prévisionnelle	36 514,81 €	83 883,30 €	110 656,09 €	811 363,93 €	811 793,10 €	811 793,10 €	811 793,10 €	811 793,10 €
Dont part affectant le fonds de roulement d'investissement FRI = (3)	56 067,41 €	68 663,80 €	107 631,46 €	810 450,43 €	810 683,80 €	810 683,79 €	810 683,79 €	810 683,79 €
Dont part affectant le fonds de roulement d'exploitation FRE = (4)	-16 552,60 €	-0,00 €	3 024,92 €	903,90 €	1 109,30 €	1 109,30 €	1 109,30 €	1 109,30 €

(*) Les lignes précédées d'un astérisque, qui servent à collecter des données intermédiaires nécessaires au calcul d'indicateurs pour l'année N-1 uniquement, peuvent être masquées.

28/03/2024

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Augmentation des financements stables d'investissement de la période = (6)	118 935,39 €	173 649,20 €	156 786,63 €	863 258,43 €	863 491,79 €	863 491,79 €	863 491,79 €	863 491,80 €
CAF ou IAF (ligne -) prévisionnelle affectée au FRI = (3)	96 067,41 €	88 963,80 €	107 631,46 €	810 450,43 €	810 683,30 €	810 683,30 €	810 683,30 €	810 683,90 €
Réserves et excédents affectés à l'investissement (ESSMS pub. 10682 / ESSMS priv.: 106852)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves)	6 431,48 €	10 000,00 €	29 155,18 €	32 808,00 €	32 808,00 €	32 808,00 €	32 808,00 €	32 808,00 €
Subventions d'investissement (comptes 13)	36 281,00 €	54 684,40 €						
Emprunts et dettes assimilées (comptes 16) à plus d'un an	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison investissement (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	20 155,50 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Déduction des financements stables d'investissement de la période = (6)	235 645,20 €	259 405,16 €	260 420,00 €	260 825,72 €	220 000,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €
Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - Réduction - (sauf compte 106)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursements des emprunts antérieurs à plus d'un an (part capital)	37 309,69 €	39 405,19 €	40 420,00 €	40 825,72 €				
Remboursements des emprunts prévus au plan à plus d'un an (part capital)	20 603,40 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Acquisition d'immobilisations	177 732,11 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Agencements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Installations techniques matériel et outillage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations corporelles	177 732,11 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autr =	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison investissement (établissements privés)	-118 709,91 €	-85 955,99 €	-108 633,37 €	602 432,71 €	643 491,80 €	643 491,79 €	643 491,79 €	643 491,80 €
Variations du FRI (5) - (6) = (7)	425 954,41 €	309 254,60 €	223 384,62 €	119 761,25 €	722 193,96 €	1 365 685,76 €	2 009 177,55 €	2 662 669,34 €
FRI cumulé de fin de période = (7) + (8) = (8)	309 254,60 €	223 384,62 €	119 761,25 €	722 193,96 €	1 365 685,76 €	2 009 177,55 €	2 662 669,34 €	3 206 161,15 €
Augmentation des financements stables d'exploitation de la période = (10)	-16 552,60 €	-0,00 €	3 024,62 €	903,50 €	1 109,30 €	1 109,30 €	1 109,30 €	1 109,30 €
CAF ou IAF (ligne -) prévisionnelle affectée au FRE = (4)	-16 552,60 €	-0,00 €	3 024,62 €	903,50 €	1 109,30 €	1 109,30 €	1 109,30 €	1 109,30 €
Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déduction des financements stables d'exploitation de la période = (11)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise à l'investissement des réserves de couverture du BFR								
Affectation des résultats à l'investissement								
Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)								
Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)								
Autres	-16 552,60 €	516 622,56 €	516 622,56 €	516 547,18 €	521 559,98 €	521 559,98 €	521 559,98 €	521 559,98 €
Variations du FRE (10) - (11) = (12)	0,00 €	516 622,56 €	516 622,56 €	516 547,18 €	521 559,98 €	521 559,98 €	521 559,98 €	521 559,98 €
FRE initial (13)	0,00 €	516 622,56 €	516 622,56 €	516 547,18 €	521 559,98 €	521 559,98 €	521 559,98 €	521 559,98 €
FRE cumulé de fin de période = (12) + (13) = (14)	0,00 €	516 622,56 €	516 622,56 €	516 547,18 €	521 559,98 €	521 559,98 €	521 559,98 €	521 559,98 €
Apport ou prélèvement sur le fonds de roulement net global = (7) + (12) = (15)	-133 262,41 €	-85 659,99 €	-100 606,75 €	803 336,21 €	644 801,10 €	644 801,10 €	644 801,10 €	644 801,10 €
FRNG initial = (16)	959 039,57 €	825 777,16 €	739 917,16 €	639 308,43 €	1 242 644,64 €	1 887 245,73 €	2 531 846,83 €	3 176 447,93 €
Fonds de Roulement Net Global (FRNG) de fin de période = (15) + (16) = (17)	825 777,16 €	739 917,16 €	639 308,43 €	1 242 644,64 €	1 887 245,73 €	2 531 846,83 €	3 176 447,93 €	3 821 049,03 €

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (13)	#REF!	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des stocks	0,00 €							
Augmentation des créances (effet volume ou prix)	#REF!							
Déduction des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)	95 464,03 €							
Autres augmentations du BFR	0,00 €							
Déduction du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	#REF!	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des stocks	0,00 €							
Diminution des créances (effet volume ou prix)	#REF!							
Augmentation des dettes fournisseurs	63,84 €							
Autres diminutions du BFR								
Variations du BFR = (19) - (18) = (20)	#REF!	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BFR initial (21)	-28 031,77 €	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Variations de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)	#REF!	-85 960,99 €	-100 808,75 €	603 336,21 €	644 601,10 €	644 601,10 €	644 601,10 €	644 601,10 €
Trésorerie initiale = (24)	987 871,34 €	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Variations des financements à court terme = (26)	#REF!							
Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!

Contrôle cohérence avec l'onglet "Bilan Financier":

FRNG (montant inscrit en D06 du PGFP) :	OK
Trésorerie (montant inscrit en cellule D114 du PGFP) :	#REF!

Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios

Montant cumulé des emprunts en fin d'année (compte 10 hors compte 1088) à plus d'un an	120 974,14 €	61 565,99 €	1 145,56 €	-59 679,76 €	-79 679,76 €	-99 679,76 €	-119 679,76 €	-139 679,76 €
Montant des comptes 105 (ESSMS publics) et 109	56 682,80 €							
Montant des remboursements de cautions sur l'année (compte 165) (ESSMS publics)	20 603,40 €	20 000,00 €						
Montant cumulé des financements stables du FRI en fin d'année (hors amortissements)	806 231,75 €	824 261,77 €	805 730,76 €	1 474 636,97 €	2 186 360,52 €	2 864 861,59 €	3 584 791,23 €	4 221 149,45 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année (1)	1 623 238,76 €	2 023 238,76 €	2 223 238,76 €	2 423 238,76 €	2 623 238,76 €	2 823 238,76 €	3 023 238,76 €	3 223 238,76 €
Mesures correctives le cas échéant (scarifes d'immobilisations, etc.)								
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de valeur	1 623 238,76 €	2 023 238,76 €	2 223 238,76 €	2 423 238,76 €	2 623 238,76 €	2 823 238,76 €	3 023 238,76 €	3 223 238,76 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année (1)	1 326 261,61 €	1 422 381,61 €	1 537 265,27 €	1 670 795,76 €	1 802 584,00 €	1 947 554,73 €	2 111 116,89 €	2 298 250,46 €
Mesures correctives le cas échéant								
Montant cumulé des amortissements en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de valeur	1 326 261,61 €	1 422 381,61 €	1 537 265,27 €	1 670 795,76 €	1 802 584,00 €	1 947 554,73 €	2 111 116,89 €	2 298 250,46 €

RATIOS								
Taux d'endettement (< 50%)	7,67%	7,47%	0,14%	-4,00%	-3,64%	-3,46%	-3,36%	-3,29%
Durée apparente de la dette (< 10 ans)	1,63	0,69	0,01	-0,07	-0,10	-0,12	-0,15	-0,17
CAF / Remboursement annuel du capital des emprunts (r-1)	1,06	2,25	1,83	13,34	40,59	40,59	40,59	40,59
Trésorerie en jours	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Taux de CAF en % des produits (hors c/715, 771, 778 et 79)	0,61%	1,36%	1,66%	12,31%	12,32%	12,32%	12,32%	12,32%
Taux de valeur global des immobilisations (1)	72,74%	70,30%	66,15%	66,95%	68,72%	69,68%	69,83%	71,30%
Marge brute d'exploitation	17 146,89 €	111 793,10 €	111 793,10 €	811 793,10 €	811 793,10 €	811 793,10 €	811 793,10 €	811 793,10 €
Taux de marge brute d'exploitation en % des produits courants	0,27%	1,70%	1,70%	12,32%	12,32%	12,32%	12,32%	12,32%

(1) Le taux de valeur pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "BFR". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRI" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).

Après avoir écouté la présentation et posé ses questions, le Conseil d'Administration du CCAS de Coulainnes

- ✓ **PREND ACTE** du débat d'orientation budgétaire 2024.

Extrait certifié conforme

Coulaines, le 28 mars 2024

Le Président

Christophe ROUILLON



La secrétaire de séance

Arlette BOUVIER





CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU JEUDI 28 MARS 2024 A 14H00

Le jeudi vingt-huit mars deux-mil vingt-quatre, quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance extraordinaire sous la Présidence de Monsieur Christophe Rouillon, Présidente du CCAS.

Etaient présents : Christophe ROUILLON ; Arlette BOUVIER ; Michel DUCHATELET ; Françoise NARBONNE ; Dominique LE ROUX ; Joran PERRIERE ; Francine PHILIPPET ; Claude POIRIER et Jean-Louis FRESNEAU, membres.

Absents : Alain PECATTE ; Cyrille FROGER ; Nelly HOUEIX, membres.

Absents excusés : Catherine BABILLOT, Vice-présidente ; Béatrice GRINDA et Marie-Claire LE GOFF, membres.

Procurations : Néant.

Secrétaire de séance : Arlette BOUVIER.

Convocation : 22/03/24 **Membres en exercice** : 15 **Présents** : 09 **Votants** : 09 **Quorum** : 09/15

2024-036 : MISE A JOUR DU TARIF DES CAUTIONS – EHPAD LES TROIS VALLEES

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nom	Prénom	Pour	Contre	Abstention
ROUILLON	Christophe	X		
BABILLOT	Catherine	Absente excusée		
BOUVIER	Arlette	X		
DUCHATELET	Michel	X		
NARBONNE	Françoise	X		
GRINDA	Béatrice	Absente excusée		
LE ROUX	Dominique	X		
PÉCATTE	Alain	Absent		
PERRIERE	Joran	X		
FROGER	Cyrille	Absent		
HOUEIX	Nelly	Absente		
LE GOFF	Marie-Claire	Absente excusée		
PHILIPPET	Francine	X		
POIRIER	Claude	X		
FRESNEAU	Jean-Louis	X		

2024-036 : MISE A JOUR DU TARIF DES CAUTIONS – EHPAD LES TROIS VALLEES

Les tarifs des prestations de l'EHPAD évoluent de 7% au 1^{er} avril 2024, il vous est proposé de valider les tarifs suivants :

Dépôt de garantie :

Pour les résidents « à titre payant »

Le calcul est : 8 x le tarif Hébergement* (* tarif arrêté annuellement par le Conseil Départemental de la Sarthe).

- 8 x 68,92* euros = **551,36 euros** pour une chambre simple
- 8 x 65,68* euros = **525,44 euros** pour une chambre double et par résident

Pour les résidents à « l'aide sociale »

Le calcul est : 3 x le tarif Hébergement* (*tarif arrêté annuellement par le Conseil Départemental de la Sarthe).

- 3 x 68,92* euros = **206,76 euros** pour une chambre simple
- 3 x 65,68* euros = **197,04 euros** pour une chambre double

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS de Couaines

- ✓ **VALIDE** le tarif des cautions de l'Ehpad Les Trois Vallées à compter du 1^{er} avril 2024.

Extrait certifié conforme

Coulaines, le 28 mars 2024

Le Président

Christophe ROUILLON

La secrétaire de séance

Arlette BOUVIER



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU JEUDI 28 MARS 2024 A 14H00

Le jeudi vingt-huit mars deux-mil vingt-quatre, quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance extraordinaire sous la Présidence de Monsieur Christophe Rouillon, Présidente du CCAS.

Etaient présents : Christophe ROUILLON ; Arlette BOUVIER ; Michel DUCHATELET ; Françoise NARBONNE ; Dominique LE ROUX ; Joran PERRIERE ; Francine PHILIPPET ; Claude POIRIER et Jean-Louis FRESNEAU, membres.

Absents : Alain PECATTE ; Cyrille FROGER ; Nelly HOUEIX, membres.

Absents excusés : Catherine BABILLOT, Vice-présidente ; Béatrice GRINDA et Marie-Claire LE GOFF, membres.

Procurations : Néant.

Secrétaire de séance : Arlette BOUVIER.

Convocation : 22/03/24 **Membres en exercice** : 15 **Présents** : 09 **Votants** : 09 **Quorum** : 09/15

2024-037 : RENOUELEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLECTIF « EN LIEN... » INITIATIVE CITOYENNE EN SARTHE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nom	Prénom	Pour	Contre	Abstention
ROUILLON	Christophe	X		
BABILLOT	Catherine	Absente excusée		
BOUVIER	Arlette	X		
DUCHATELET	Michel	X		
NARBONNE	Françoise	X		
GRINDA	Béatrice	Absente excusée		
LE ROUX	Dominique	X		
PÉCATTE	Alain	Absent		
PERRIERE	Joran	X		
FROGER	Cyrille	Absent		
HOUEIX	Nelly	Absente		
LE GOFF	Marie-Claire	Absente excusée		
PHILIPPET	Francine	X		
POIRIER	Claude	X		
FRESNEAU	Jean-Louis	X		

2024-037 : RENOUELEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLECTIF « EN LIEN... » INITIATIVE CITOYENNE EN SARTHE.

Le Collectif « En lien... » est une initiative citoyenne de partage des surplus de récoltes de potager à destination des épiceries solidaires de Sarthe.

Il a pour mission :

- ✓ De favoriser le partage et l'accès de tous à une alimentation saine et locale
- ✓ Mettre en lien les jardiniers Sarthois en s'inspirant de l'opération « Balance tes courges » une initiative solidaire pour lutter contre le gaspillage alimentaire qui existe dans l'Ain depuis 2 ans
- ✓ De sensibiliser les jardiniers sarthois et autres particuliers à partager des meilleurs fruits et légumes de saison et en circuit court
- ✓ D'élaborer des outils de communication appropriés afin de faire connaître cette initiative citoyenne auprès des épiceries solidaires et partenaires.
- ✓ Mieux relayer l'information sur tous les points de Collecte.

A propos du bilan 2023, nous n'avons pas reçu de dons hormis le fait qu'une personne nous a contactés le 04 août pour nous proposer des légumes. Néanmoins c'était au moment du grand ménage épicerie pour la fermeture estivale, nous l'avons orientée vers les restos du cœur afin de ne pas perdre ses légumes. Nous renouvelons ce partenariat pour 2024 en espérant que la communication sur l'existence de cette initiative portera bien ses fruits.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS de Coulaines

- ✓ **ACCEPTE** le renouvellement de l'adhésion au projet « initiative citoyenne de partage de fruits et légumes ».

Extrait certifié conforme
Coulaines, le 28 mars 2024

Le Président

Christophe ROUILLON



La secrétaire de séance

Arlette BOUVIER





CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU JEUDI 28 MARS 2024 A 14H00

Le jeudi vingt-huit mars deux-mil vingt-quatre, quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance extraordinaire sous la Présidence de Monsieur Christophe Rouillon, Présidente du CCAS.

Etaient présents : Christophe ROUILLON ; Arlette BOUVIER ; Michel DUCHATELET ; Françoise NARBONNE ; Dominique LE ROUX ; Joran PERRIERE ; Francine PHILIPPET ; Claude POIRIER et Jean-Louis FRESNEAU, membres.

Absents : Alain PECATTE ; Cyrille FROGER ; Nelly HOUEIX, membres.

Absents excusés : Catherine BABILLOT, Vice-présidente ; Béatrice GRINDA et Marie-Claire LE GOFF, membres.

Procurations : Néant.

Secrétaire de séance : Arlette BOUVIER.

Convocation : 22/03/24 **Membres en exercice** : 15 **Présents** : 09 **Votants** : 09 **Quorum** : 09/15

2024-038 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MOBILIER ENTRE LE CCAS, LE SIVOS MOLIERE ET LA COMMUNE DE COULAINES

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nom	Prénom	Pour	Contre	Abstention
ROUILLON	Christophe	X		
BABILLOT	Catherine	Absente excusée		
BOUVIER	Arlette	X		
DUCHATELET	Michel	X		
NARBONNE	Françoise	X		
GRINDA	Béatrice	Absente excusée		
LE ROUX	Dominique	X		
PÉCATTE	Alain	Absent		
PERRIERE	Joran	X		
FROGER	Cyrille	Absent		
HOUEIX	Nelly	Absente		
LE GOFF	Marie-Claire	Absente excusée		
PHILIPPET	Francine	X		
POIRIER	Claude	X		
FRESNEAU	Jean-Louis	X		

2024-038 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MOBILIER ENTRE LE CCAS, LE SIVOS MOLIERE ET LA COMMUNE DE COULAINES

La fourniture de mobilier pour le CCAS, les infrastructures administratives, scolaires et périscolaires de la Commune de Coulaines entraîne une mise en concurrence.

Compte tenu que les autres entités (SIVOS de l'école Molière et CCAS) sont toutes concernées par ce marché, il est proposé de procéder à un groupement de commandes. Le coordonnateur du groupement désigné est la Commune de Coulaines.

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie aux articles R2123-1 et L2123-1 du code de la commande publique en vigueur.

Conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande pour un montant maximal de 220 000 € HT sur une période d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction.

La consultation portera sur 7 lots pour lesquels des considérations environnementales et sociales ont été incluses.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS

- ✓ **APPROUVE** le groupement de commandes pour l'achat de mobilier entre le CCAS, le SIVOS Molière et la commune de Coulaines.

Extrait certifié conforme
Coulaines, le 28 mars 2024

Le Président
Christophe ROUILLON



La secrétaire de séance
Arlette BOUVIER

